



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### Construction d'un terrain synthétique – Prêt relais FCTVA – 118 000 € – CREDIT AGRICOLE

**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

**VU** la proposition du CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, en date du 02/07/2024,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir la souscription à un prêt relais FCTVA pour les travaux de construction d'un terrain synthétique,

## DECIDE

**Article 1 :** Le CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, sis 1 Avenue de la Libération à CLERMONT FERRAND 63045, est retenu pour la souscription à un prêt relais FCTVA pour les travaux de construction d'un terrain synthétique, dans les conditions suivantes :

- Montant : 118 000 €
- Taux d'intérêt : 3.58%
- Frais de dossier : 0,10% du montant soit 118 €
- Modalités de remboursement : Paiement annuel des intérêts par débit d'office, à terme échu selon la date d'échéance du 15/07
- Durée du contrat : 24 mois
- Différé : néant
- Remboursement du capital : in fine

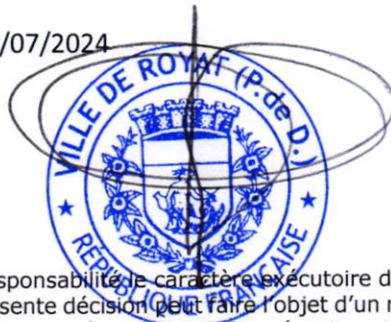
**Article 2 :** Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- Le CREDIT AGRICOLE CENTRE France
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 03/07/2024

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Proposition du 02/07/2024  
Montant : 118 000,00 €  
Taux : 3,58 %  
Nombre d'échéances : 2  
Mise à disposition : 15/07/2024  
1ère échéance : 15/07/2025

COMMUNE ROYAT  
CT FCTVA

Frais : 118,00 €  
Somme des intérêts : 8 448,80 €  
Offre valide jusqu'au 29/07/2024

ECH	Date échéance	Remboursement capital	Intérêts	Echéances	C.R.D. Après échéance
1	15/07/2025	0,00	4 224,40	4 224,40	118 000,00
2	15/07/2026	118 000,00	4 224,40	122 224,40	0,00

*Visa finances*

*Bon pour accord,  
le Maire;*